

UN LIBRARY

NOV 7 1979



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.2/34/L.18
5 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 71 de l'ordre du jour

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES SOURCES D'ENERGIE
NOUVELLES ET RENOUELABLES

Inde : projet de résolution*

Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie
nouvelles et renouvelables

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, contenant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, contenant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et 3362 (S-VII) du 16 décembre 1975 relative au développement et à la coopération économique internationale,

Rappelant également sa résolution 33/148 en date du 20 décembre 1978, par laquelle l'Assemblée a décidé de convoquer en 1981, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une conférence internationale sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables,

Prenant note de la résolution 1979/66 du Conseil économique et social, en date du 3 août 1979,

Ayant présente à l'esprit sa résolution 33/134 du 19 décembre 1978 relative à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement,

* Le projet de résolution est présenté par la délégation indienne au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77.

Ayant présent à l'esprit en particulier le rôle décisif que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables peuvent jouer dans l'accroissement des capacités industrielles, techniques, de production et de distribution des pays en développement ainsi que pour stimuler la recherche-développement dans ce domaine,

Prenant note des rapports intérimaires du Secrétaire général et du Secrétaire général de la Conférence concernant les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables 1/,

1. Décide que la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables se tiendra à Nairobi (Kenya), en août 1981;

2. Décide de désigner comme Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables le Comité des ressources naturelles, siégeant à cette fin en sessions ouvertes à la pleine participation de tous les Etats dans le cadre de la résolution 33/148 de l'Assemblée générale et que le Comité fera rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social;

3. Décide que les langues de travail du Comité préparatoire seront celles de l'Assemblée générale;

4. Décide en outre de prévoir deux sessions du Comité préparatoire en 1980, la première devant se tenir au début de l'année et la seconde à temps pour faciliter la présentation du rapport du Comité à l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1980;

5. Prie le Comité de faire figurer dans le rapport susmentionné des recommandations concernant la durée, les dates précises et l'ordre du jour provisoire de la Conférence ainsi que les invitations à celle-ci et le programme de travail du Comité pour 1981;

6. Décide que les groupes d'experts techniques nommés par le Secrétaire général conformément à la résolution 33/148 de l'Assemblée générale élaboreront leurs rapports techniques à temps pour qu'ils puissent être examinés par le Comité préparatoire à sa deuxième session de 1980;

7. Prie le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour coopérer avec le Gouvernement kényen à l'organisation de la Conférence au Kenya, pour soumettre tous les documents pertinents à la Conférence et pour prévoir le personnel, les installations et les services nécessaires;

1/ Voir résolution 33/148, par. 9 et 11.

8. Recommande que les Etats désignent des centres nationaux qui coordonneront les préparatifs de la Conférence à l'échelon national et assureront la liaison avec le secrétariat de la Conférence pour ses travaux préparatoires;

9. Invite, outre les organismes mentionnés au paragraphe 7 de la résolution 33/148, les organisations intergouvernementales régionales intéressées à contribuer à la préparation de la Conférence de manière appropriée;

10. Prie le Secrétaire général et les organes, organisations et institutions concernés du système des Nations Unies de déterminer en temps utile, pour examen à la deuxième session du Comité préparatoire en 1980 et, afin qu'une décision définitive puisse être prise à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, les moyens par lesquels en attendant la Conférence, le système des Nations Unies pourrait venir en aide plus utilement aux pays en développement dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, envisageant spécialement, entre autres :

a) Des mesures concrètes pour le transfert des techniques pertinentes aux pays en développement;

b) L'échange de renseignements et des résultats de recherches concernant les expériences et les faits nouveaux les plus récents dans le domaine des applications pratiques des sources d'énergie nouvelles et renouvelables;

c) La fourniture d'une assistance technique appropriée, le cas échéant, aux centres nationaux désignés pour préparer la Conférence;

d) La fourniture d'une assistance financière pour les mesures énumérées ci-dessus.

11. Prie le Secrétaire général et les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies de fournir toute l'assistance requise, notamment une assistance technique, aux pays en développement qui en font la demande, pour préparer la Conférence aux échelons national, sous-régional, régional, interrégional et mondial;

12. Prie le Secrétaire général d'accélérer les préparatifs de la Conférence et également d'organiser un programme d'information du public visant à faire prendre conscience au monde entier de l'importance de la Conférence et de ses objectifs;

13. Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session un rapport sur les préparatifs de la Conférence notamment des recommandations concernant un programme détaillé et un calendrier d'activités ainsi que d'autres mesures qui peuvent encore être nécessaires pour réaliser pleinement les objectifs de la résolution 33/148 de l'Assemblée.